

Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 25 octobre 2012

Etaient présents : les conseillers municipaux, la secrétaire

Absents : Jean-Louis Jeannin, Bernard Cuenin et Frédéric Girardet, excusés.

Catherine Roy est nommée secrétaire de séance.

La 1^{ère} adjointe, Sophie Desbiez-Piat, ouvre la séance à 20h30.

Le compte-rendu du Conseil municipal du 28 septembre 2012 est approuvé à la majorité après remarque concernant le SRCAE et le SRE : le conseil municipal se prononce défavorablement sur les projets éoliens exclusivement sur le territoire de la commune.

1. Travaux d'aménagement des bâtiments communaux : choix définitif de l'architecte

Dans sa séance du 28 septembre 2012, le Conseil municipal avait accepté le classement proposé par le comité de pilotage à savoir :

- 1^{er} : Monsieur Philippe LELIÈVRE
- 2^{ème} : Cabinet COURTOIS
- 3^{ème} : Madame Sandrine TISSOT

Les honoraires de Monsieur Lelièvre étant relativement élevés, le Conseil municipal à l'unanimité, autorisait le Maire à négocier les honoraires avec l'architecte.

La négociation ayant abouti, la candidature de Monsieur Lelièvre est retenue par décision du Conseil municipal (Pour : 11, abstention : 1).

Le montant global d'honoraires de maîtrise d'œuvre concernant l'aménagement de la nouvelle mairie dans l'ancienne fromagerie et le déplacement de l'agence postale et local de vente de fromage s'élève à 55 786 € HT pour un montant estimatif des travaux de 483 000 € HT selon le détail suivant :

- Mission de base + EXE (taux de 10,30 %) soit 49 749 € HT
- Mission OPC (taux de 1,25 %) soit 6 037 € HT

2. Décisions modificatives au budget communal

Suite au renouvellement du contrat d'insertion de Monsieur Alain PETIT, il est nécessaire d'augmenter les crédits au compte 64168 pour un montant de 2 500 €.

Décision n° 1 : régularisation suite au changement du numéro de compte

Les crédits prévus au budget au compte 6416 (emplois d'insertion) sont basculés au compte 64168 (autres emplois d'insertion) pour un montant de 5 400 €.

Décision n° 2 : augmentation des crédits au compte 64168 pour un montant de 2 500 € (pris sur le suréquilibre de fonctionnement).

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité ces deux modifications.

3. Protection sociale des agents

L'avis favorable du Comité Technique Paritaire du Centre de gestion du Doubs en date du 17 octobre dernier valide la proposition du Conseil municipal de participer à la protection sociale complémentaire des agents à hauteur de :

- 3 € par mois et par agent pour le risque prévoyance (maintien de salaire)
- 7 € par mois et par agent pour le risque santé (mutuelle)

Le Conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder sa participation financière selon le détail ci-dessus.

4. Salle Charles Parisse : règlement intérieur, convention et matériel

Le Conseil municipal approuve à l'unanimité le règlement intérieur et la convention de location de la salle Charles Parisse proposés par le comité de gestion de la salle.

Des devis pour le renouvellement du matériel de la salle (chaises, plateaux de table, chariots) ont été demandés.

- Société Challenger : 2 743,62 € TTC
- Société CDiscountPro : 3 131,13 € TTC
- Société SEDI : 2 941,44 € TTC

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de retenir l'offre de la société SEDI, fournisseur du matériel actuel de la salle.

5. Recrutement des agents recenseurs

Le recensement de la population aura lieu du 17 janvier au 16 février 2013. La commune comportant plus de 300 logements, deux agents recenseurs doivent être recrutés.

Deux candidatures ont été déposées en mairie : Alysson Vannier et Charlène Alex

Le Conseil municipal décide à la majorité (Pour : 11, abstention : 1) de recruter les deux candidates.

La dotation d'un montant de 1 586 € qui sera versée à la commune sera utilisée en totalité pour la rémunération brute des deux agents recenseurs.

6. Questions diverses

➤ Tarifs salle Charles Parisse : modification de tarif concernant la location à but lucratif de salle aux associations extérieures, le montant de la location est de 230 € et non pas 90 €.

➤ Annulation d'un titre de recette de 2010 : un titre d'un montant de 477,38 € a été émis par erreur à ERDF en 2010. Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'annuler ce titre par l'émission d'un mandat.

➤ Le Conseil municipal décide de ne plus prendre en charge le financement et la pose de miroir et autres panneaux sur les chemins privés.

➤ Voirie : changement du poteau d'incendie situé Grande Rue à l'occasion des travaux d'alimentation d'eau potable dans cette même rue.

➤ Affouage : Les inscriptions pour l'affouage 2012/2013 se feront en mairie du 5 au 30 novembre 2012.

➤ Attribution de subventions du Conseil général :

- Transport piscine (école) : 450 € (saison 2011/2012)
- Trottoir rue du Château : 5 562 €

➤ Budget 2013 : des travaux de surdimensionnements de canalisation d'eau d'un montant de 9 125 € HT sont à prévoir au budget communal 2013.

➤ Fête intercommunale 2012 : le bilan financier fait ressortir un excédent de 2 050,48 €.

➤ Documents consultables en mairie :

- le rapport sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés (exercice 2011)
- le rapport sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement collectif (exercice 2011)
- le projet d'extension de la carrière de Gonsans

➤ Fermeture du tunnel dit « de la limace » entre Champlive et Laissey du 5 novembre au 12 décembre 2012 de 8h30 à 17h30 pour rénovation et mise aux normes de son système d'éclairage (ouverture la nuit et les week-ends).

➤ Offre d'emploi CCVA : suite à la mutation de Victor Gauvain, la CCVA recherche un agent de développement local. Pour plus d'information, contactez la CCVA au 03.81.63.29.01.

➤ Location de chapiteaux : le Conseil communautaire de la CCVA dans sa session du 15 octobre dernier a décidé d'embaucher un vacataire pour contrôler le montage et démontage des chapiteaux mis à disposition aux associations et aux communes. Dans le même temps, l'emprunt de ce matériel devient payant sauf pour les manifestations liées aux écoles sous réserve que les recettes soient reversées intégralement aux écoles.

Coût de location :
- pour un chapiteau : 50 €
- pour 2 chapiteaux : 70 €
- pour 3 chapiteaux : 90 €.

➤ La demande de Monsieur Proupin relative à l'implantation d'une benne à couvercle pour récupérer le carton est différée. Les membres du Conseil municipal se laissent un délai de réflexion pour étudier cette demande.

➤ Date à retenir :

Le 30 novembre Prochaine réunion du Conseil municipal à 20h30

Le 15 décembre Repas des Anciens

La 1^{ère} adjointe lève la séance à 23h40

La 1^{ère} adjointe,
Sophie Desbiez-Piat

La secrétaire de séance,
Catherine Roy